

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 22**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Subventions d'équipement aux associations intervenant en faveur des personnes  
handicapées - 1ère répartition - Exercice 2017

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12542**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de sa politique facultative d'intégration des personnes handicapées, le Département apporte son soutien aux associations œuvrant en faveur de ce public par l'octroi de subventions d'équipement visant à réduire le handicap par une prise en charge de leurs besoins en matière d'accessibilité ou d'équipement spécifiques.

## **ENONCE DES DEMANDES**

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport, les demandes de subventions d'équipement formulées par des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.

Pour toute participation ou subvention égale ou supérieure à 23 000 € la signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

En cas d'avis favorable de votre part, le financement de cette mesure s'élèverait à 25 250 €

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, vous prononcer sur le montant total de 25 250 €

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL